

La Majorité Akan
Cel : 02 28 02 35 / 02 34 03 25

Abidjan, le Lundi 07 Mars 2011

A Son Excellence Monsieur ILBOUDO,
Ambassadeur du Burkina Faso en Côte d'Ivoire

OBJET: Information

Votre Excellence,

La Majorité Akan, mouvement de soutien aux institutions de la République de Côte d'Ivoire, regroupant un peu plus de la moitié des sous-groupes ethniques, a l'honneur de vous informer des dispositions prises concernant les ressortissants burkinabés.

En effet, la Majorité Akan, lors de son assemblée générale extraordinaire a arrêté ce qui suit :

- 1- Exige le départ sans condition aucune de la Côte d'Ivoire des ressortissants du Burkina-Faso
- 2- Ce, à compter du Lundi 14 au Mardi 22 Mars 2011.
- 3- Passé ce délai, la Majorité Akan, s'évertuerait à appeler les peuples ivoiriens, officiellement ou officieusement, à rompre le cordon ombilical par tous les moyens, avec les ressortissants burkinabés.

Au regard de tout ce qui précède, la Majorité Akan tient à vous signifier que ces dispositions sont prises conformément à la politique de déstabilisation de la Côte d'Ivoire menée par Monsieur Blaise COMPAORE, Président de la République du Burkina-Faso.

Pour finir, Votre Excellence, la Majorité Akan vous remercie et compte sur votre bonne compréhension.

Pour LA MAJORITE AKAN

